

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 7 MAI 2021

Date de la séance précédente : 15 avril 2021

Le 7 mai 2021 à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de SOUILHE, s'est réuni sous la présidence de M. Raymond VÉLAND Maire.

**Étaient Présents** : Mme Sandrine BEN SOUSSAN, Mme Charlotte BOETTI, Mlle Corinne CARMES, Mme Martine FONTANIÉ, M. Grégoire ECK, M. Freddy GAUTHIER, M. Gilbert PICCININI, M. Éric ROSALIE, M. Jean-Marie ROSALIE,

**Était Absent** : M. Dominique SÉMÉNOU

---

### ORDRE DU JOUR :

#### ***Acquisition d'un bien immobilier sur la commune***

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la possibilité d'acheter une maison sur la commune de Souilhe.

Cette maison se trouve sur parcelle de 2200 m<sup>2</sup>. Elle est actuellement louée, et proposée à la vente à un prix intéressant. Il explique également que cette parcelle entièrement constructible est attenante à une parcelle de 600 M<sup>2</sup>, appartenant à la commune. L'ensemble pourrait éventuellement être divisé en plusieurs parties. Le financement de cet achat serait entièrement couvert par les loyers perçus. Cette acquisition enrichirait le patrimoine de la commune. Après en avoir discuté avec le conseil, Monsieur le Maire propose d'acheter cette maison

*Cette proposition est votée à la majorité : POUR : 9 ABSTENTION : 1*

#### ***Convention de mise à disposition du service technique intercommunal***

Monsieur le Maire indique que la convention de mise à disposition de service technique intercommunal est arrivée à échéance, il demande donc de renouveler cette convention avec la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois. Il est rappelé que le cantonnier est mis à disposition de la commune par ce service technique.

*Le renouvellement de cette convention avec la CCCLA est voté à l'unanimité des présents*

#### ***Renouvellement de la convention de la Salle des Fêtes.***

Après en avoir discuté, il est proposé de ne pas augmenter le tarif de location de la salle des fêtes appliqué depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

A savoir :

- Forfait week-end :	120.00 € l'hiver (du 16/10 au 14/05)
	90.00 € l'été (du 15/05 au 15/10)
- Forfait après midi :	60.00 € l'hiver
	30.00 € l'été

Possibilité de faire nettoyer la salle : 50.00 €

Caution : 300.00 €

*Cette proposition est votée à l'unanimité des présents*

#### ***Questions et informations diverses :***

##### ♦ *Déploiement de la fibre*

Dans le cadre du déploiement de la fibre optique sur notre commune, il est précisé que les propriétaires résidant à l'extérieur du village souhaitent bénéficier du déploiement de la fibre sur leurs propriétés

devront en effectuer la demande. Un document à compléter et retourner au SYADEN sera prochainement transmis.

♦ *Abri à l'école*

Afin que les enfants soient protégés de la pluie, un abri sera mis en place à la sortie de l'école du côté du château d'eau.

♦ *Contrôle Aires de jeux*

La Société VERITAS est venue contrôler la conformité des aires de jeux. Plusieurs anomalies ont été relevées. Un rapport détaillé sera prochainement transmis à la commune.

♦ *Cantonnier*

Monsieur le Maire indique que le cantonnier donnant entière satisfaction dans son travail, un courrier a été adressé à la CCCLA afin d'essayer d'accélérer sa titularisation dans le poste.

La séance est levée à 21h45mn

Le Maire  
Raymond VÉLAND

La secrétaire  
Martine FONTANIÉ